



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P1-2

USAGES

USAGES AUTORISÉS	TYPE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'USAGE
------------------	------	------------------------------------

LOTISSEMENT

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Profondeur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimale
NORMES GÉNÉRALES	10 000 m ²		50 m		40 m

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Nombre d'étages		Hauteur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimal	maximal	maximale
NORMES GÉNÉRALES	50 m ²		7 m		1	2	12,2 m

IMPLANTATION	Mode d'implantation	Marges minimales			
		avant	latérale	latérales totales	arrière
NORMES GÉNÉRALES	Isolé	10 m	4 m	8 m	10 m

OCCUPATION DU SOL

CES maximal	20 %
-------------	------

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Interdiction d'ouverture d'une nouvelle rue (art. 215)